



AVIS DE COURSE	
LA LORMONTAISE-BOTALO	
Date : Samedi 26 Mai 2018	Grade : 5B
Lieu	Estuaire de la Gironde et Garonne
Autorité Organisatrice	CLUB de VOILE de LORMONT

1. **REGLES**

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 Les règles Osiris habitable, le règlement du Championnat de l'Estuaire de la Gironde 2018, le présent Avis de Course, les instructions de course et les Annexes.
- 1.6 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. **PUBLICITE**

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. **ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux habitables des groupes A,B,C,D,L et R du Osiris habitable.

Catégorie 1 : groupes A, B, C, D, ≤ 13.5

Catégorie 3 : groupes C et D, > 13,5 et < 20.5

Catégorie 4 : groupes R1, R2, L (tout coef) et R3 ≤ à 22.5

Catégorie 5 : groupes D ≥ 20.5 et R3 > 22,5

- 3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception :

3.2 **Les bateaux admissibles doivent s'inscrire en complétant le formulaire joint**

- **en l'envoyant à : cvlormont@gmail.com avant le 24 mai 2018,**
- **le jour de la régata dans le BUS et au Port de PAUILLAC.**
- **Départ du bus de Lormont à 06h30 !**

- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide avec certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.

- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
- le certificat de jauge ou de conformité
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

Les licences à la journée seront délivrées par le CVL avec certificat médical 24 heures avant la régata.

Veuillez contacter : cvlormont@gmail.com ou le 06.70.51.45.15

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : **0€** par bateau

5. PROGRAMME

Confirmation d'inscription et émargement le 26 mai à Pauillac à la capitainerie à partir de 07h30.

Briefing à 8h00 sur le quai, avec une mise à disposition prévue à 08h15.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichées selon la Prescription Fédérale et disponibles à la confirmation des inscriptions.

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type : côtier et construit.

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe (*voir « annexe aux IC et Parcours*)

8. CLASSEMENT

8.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.

8.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps, et le règlement du championnat de l'Estuaire de la Gironde.

9. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour

10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables. **Canal VHF 72.**

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter pour l'organisation :

Didier LAPLACE au **06.70.51.45.15** ou **cvlormont@gmail.com**

Un repas est proposé le samedi soir (15€).

Les réservations seront prises par bateau jusqu'au mardi 22 mai auprès de:

Jean-René ROLLAND, tél. **06.03.09.28.93** ou **jr.rolland@free.fr**

15. HEURES DE MAREE DURANT L'EPREUVE

Dates	Intitulé	Coeff.	P.M	B.M	Hres de marées
26/05	Parcours	70		11H44	PAUILLAC
26/05	Parcours	73		10h59	LAMENA
26/05	Parcours	79	18H27		BORDEAUX